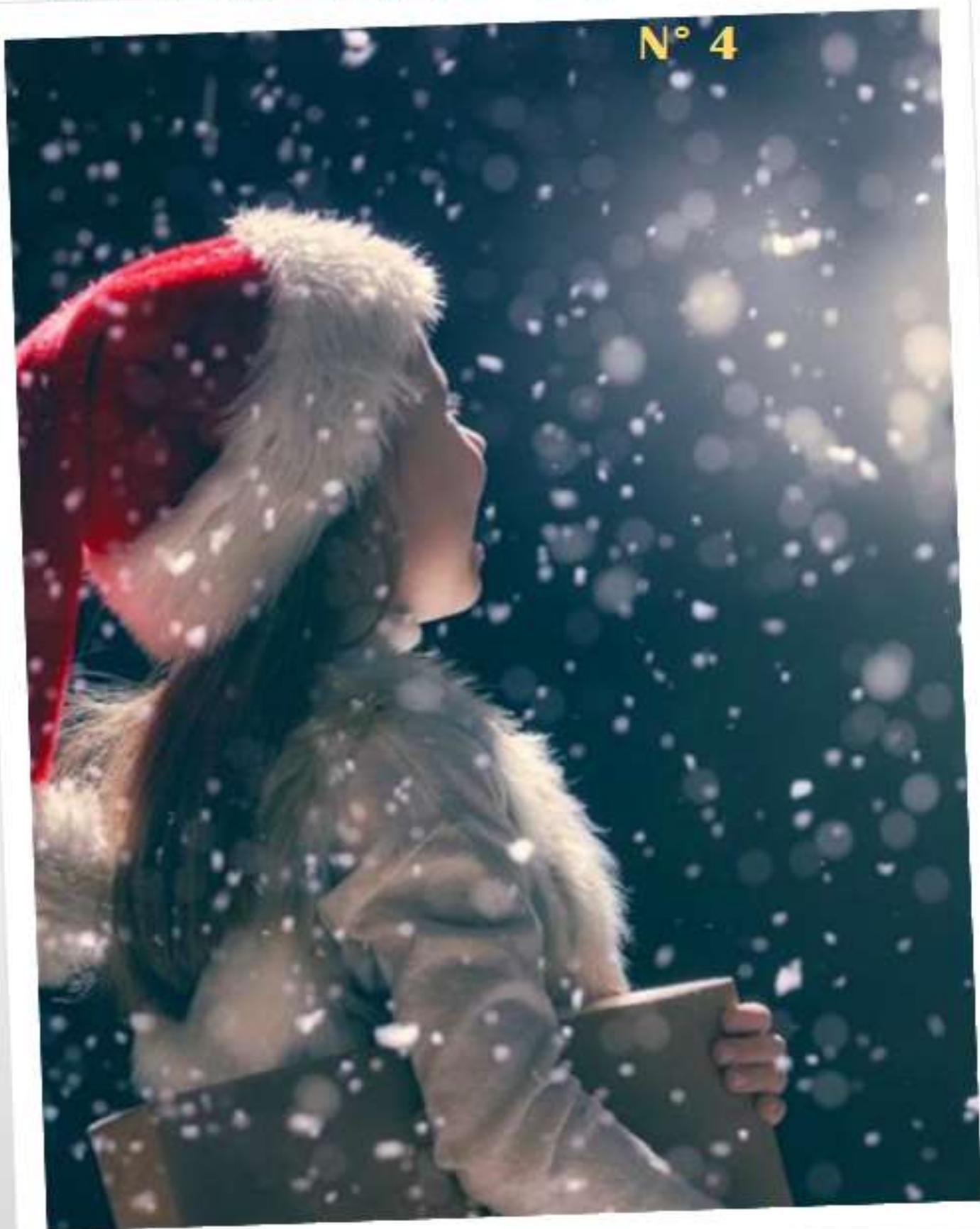


# WENTZ'INFOS

N° 4



Décembre 2021





# Sommaire

<i>Le mot du Maire</i> .....	03-04
<i>Un nouvel adjoint dédié à la voirie et à la nature</i> .....	05
<i>Honorariat pour Fernand SCHMITT ancien Maire</i> .....	06
<i>Les grands anniversaires 2022</i> .....	07
<i>Hommage à nos morts</i> .....	08-09
<i>Acquisition d'un nouveau tracteur</i> .....	10
<i>Du nouveau matériel informatique pour l'école primaire</i> .....	11
<i>Agrandissement d'une salle de classe</i> .....	12
<i>Sécurisation de la voirie</i> .....	13
<i>Avancement des travaux de notre nouvelle salle des fêtes</i> .....	14-15
<i>Nos associations locales ont la parole—WentzAnim</i> .....	16-17
<i>Des nouvelles de notre Périscolaire</i> .....	18
<i>Décorations de Noël</i> .....	19
<i>Informations diverses—le saviez-vous</i> .....	20-27
<i>Informations pratiques</i> .....	28-29
<i>Des petits secrets bien gardés !</i> .....	30
<i>Jeu concours en partenariat avec l'Eco-Musée d'Alsace</i> .....	31

**Directeur de publication** : Angelo PILLERI

**Rédaction : Commission Communication**

Éric DIDILLON-Daniel SECCI-Vincent THUET



## Le mot du Maire

Chères Wentzwilléroises, Chers Wentzwillérois,

Les années passent et nous sommes toujours en fonctionnement « minimum » du fait de la reprise accélérée du virus et de ses nombreux variants. Nous devons rester vigilants afin de freiner l'évolution sanitaire et éviter ainsi de saturer les services hospitaliers. Un grand Merci à ces femmes et ces hommes qui travaillent maintenant depuis plus de deux ans sans relâche. Notre vie d'aujourd'hui a été bouleversée et notre quotidien de demain sera à jamais modifié.

La fatigue et la lassitude face à une situation qui se répète de manière cyclique impactent directement le moral des gens et l'irascibilité de certaines personnes, voire-même génèrent de la violence urbaine. En effet, nous constatons de plus en plus d'actes d'incivilités à l'égard du mobilier urbain, et encore plus grave un manque patent de respect à l'encontre de personnes et de biens personnels. La Commune de Wentzwiller n'échappe pas à quelques actes isolés qui ne doivent surtout pas être minimisés. Sur cette même année 2021, deux véhicules d'élus municipaux ont été rayés au niveau des deux portières (avant et arrière). Des voitures personnelles qui ont été stationnées aux abords de la Mairie lors de réunions. Des plaintes ont été déposées au niveau de la Gendarmerie Nationale afin d'ouvrir un dossier, de sanctionner ces actes inexcusables et d'alerter la population sur ces méthodes de voyous.

Nonobstant la reprise de l'activité économique qui fonctionne encore en « rodage » et de nombreuses associations locales en « stand-by », nous travaillons au quotidien sur divers chantiers. L'un des plus importants financièrement pour la commune étant notre future salle des fêtes qui commence à prendre forme comme vous allez pouvoir le constater au fil des pages de ce bulletin municipal.

Autre point qui me tenait particulièrement à cœur sur cette année écoulée, était d'honorer avec mes nouveaux conseillers municipaux et de manière officielle mon prédécesseur. En effet, malgré un public restreint pour cause de crise sanitaire, j'ai tenu à rendre un vibrant hommage à notre Maire honoraire – M. Fernand SCHMITT qui a été élu Maire de Wentzwiller 31 ans et plus de 50 ans dans l'action politique en qualité d' élu local. Un parcours plus qu'exemplaire !



## Le mot du Maire

Avant de vous laisser parcourir ce magazine, je tenais également à remercier chaleureusement les membres du Conseil Municipal qui s'investissent dans les différentes commissions communales et dans celles de Saint-Louis Agglomération afin de vous représenter et de défendre les intérêts de la Commune de Wentzwiller.

Merci également à l'ensemble de mes adjoint(e)s : Nathalie, Vincent, Elodie et Mickaël qui se rendent disponibles et travaillent de concert avec moi au quotidien dans leurs différentes attributions. Merci à eux et à leurs familles, d'accepter leurs absences répétées pour l'intérêt communal.

Une mention particulière à ma 1<sup>ère</sup> adjointe – Mme Nathalie SPECKER qui me seconde dans mes nombreuses missions, et qui, avec l'aide de nos deux agents du service technique (Kilian et Thierry) s'occupe de l'embellissement floral de notre beau village. Elle apporte également, chaque année dans sa hotte, sa touche personnelle et artistique à la féerie de Noël avec une décoration faite main. Merci à elle pour tout ce travail et à son compagnon, M. Christian NIGLIS toujours présent pour l'épauler et la soutenir.

Enfin, un grand MERCI au personnel communal (Anne, Claudia, Thierry, Kilian, Laura, Lylia, Julie, Tania et Mégane ainsi que Fabienne) qui me soutient et répond à mes nombreuses demandes et qui s'efforce de satisfaire au mieux les attentes des habitants de Wentzwiller.

Je vous laisse maintenant découvrir cette quatrième version de notre bulletin communal, en vous souhaitant de passer d'agréables fêtes de fin d'année en famille ou/et entre amis.

Je vous donne rendez-vous l'année prochaine dans de meilleures perspectives sanitaires et économiques avec une reprise de la vie du village et de nos associations locales qui entretiennent ce lien primordial entre Nous.

C'est mon vœu le plus cher pour 2022.

E Gleckliches Nejes Johr un Alles Guete  
Gueta Ruetsch

Bonne lecture...

Mer wenscha eich viel freid bim lasa...



Votre Maire : Angelo PILLERI



## Un nouvel adjoint dédié à la voirie et à la nature

Le 4 septembre dernier, M. Pascal GRENOUILLET a fait part à la Municipalité et à M. le Préfet de son choix de démissionner de son poste de 4ème adjoint dédié à la Voirie et à la Nature, pour des raisons personnelles.

L'équipe municipale respecte son souhait et le remercie pour ce petit bout de chemin parcouru ensemble

C'est M. Mickaël FEGA qui, lors de la séance du Conseil Municipal du 6 septembre 2021, a été élu à l'unanimité des membres présents, pour le remplacer.

Toutes nos félicitations au nouvel élu.



# Honorariat pour Fernand SCHMITT ancien Maire

Le 26 novembre 2021, une cérémonie, réduite en nombre d'invités en raison du contexte sanitaire, mettait en avant une figure emblématique de notre village : M. Fernand SCHMITT.

C'est en présence de M. Thomas ZELLER, Conseiller européen d'Alsace (CeA) et Maire de la Commune de Hégenheim, ses anciens adjoints et conseillers municipaux ayant effectué 3 mandats sous ses mandatures : MM. Serge LOPEZ, Paul BAUMGARTNER et Mme Christiane NIGLIS, ainsi que le personnel communal qui a travaillé à ses côtés, que le titre de Maire honoraire lui a été décerné en récompense à son engagement sans faille au sein de son village.

Pour rappel, M. Fernand SCHMITT a été élu maire le 12 mars 1989 et a cédé son fauteuil de 1er magistrat de la Commune de Wentzwiller à M. Angelo PILLERI lors des dernières élections de mars 2020.



# Les grands anniversaires 2022

## Février — Mars — Avril

9 février : 80 ans HEYER Charles  
13 février : 91 ans WANNER Agnès  
24 février : 93 ans WANNER Odile  
26 février : 80 ans HAMEL Roland

13 mars : Noces d'or MEISTER Roland & Colette

4 avril : 94 ans RYCHEN Elisabeth  
8 avril : Noces d'or BRECKLE Jean-Yves & Claudine  
22 avril : 93 ans JORDAN Hélène



## Juin — Juillet — Septembre

1er juin : 93 ans WANNER Julien  
5 juin : 93 ans FEYERTAG Martin  
14 juin : 94 ans WANNER Angèle  
14 juin : 80 ans SCHMITT Fernand

4 juillet : 96 ans GOETSCHY Marguerite  
12 juillet : 85 WANNER Edouard

2 septembre : Noces d'or WANNER Jean-Claude & Denise  
7 septembre : 91 ans WANNER Richard



## Octobre — Novembre — Décembre

12 octobre : 90 ans SPECKER Léon

1er novembre : 92 ans TROMMER Auguste  
1er novembre : 80 ans OTT Armand

5 novembre : Noces de platine WANNER Julien & Odile

1er décembre : 80 ans JEHL Gilbert  
9 décembre : 85 ans GIGAULT Gabrielle  
21 décembre : 90 ans JAROSICK Théodore  
26 décembre : 92 ans AMREIN Joseph  
29 décembre : 80 ans WANNER Agnès



## Hommage à nos morts

Notre village, tout en respectant la cérémonie protocolaire du 11 Novembre, a décidé de mettre en place une plaque commémorative pour ne pas oublier les victimes d'une autre guerre, celle de la COVID 19.

Une nouvelle plaque commémorative a été apposée sur le monument aux morts situé au cœur du village et a trouvé sa place tout naturellement sous celle des victimes des deux grandes guerres 1914/1918 et 1939/1945.



### *Pourquoi et pour qui cette nouvelle plaque ?*

Du jamais vu depuis la seconde guerre mondiale, des millions de personnes confinées, l'économie arrêtée, des populations attaquées par un ennemi invisible et sournois dans le monde entier.

En souvenir de nos morts et de nos familles endeuillées à Wentzwiller, en France et dans le Monde.

Afin d'honorer nos services hospitaliers, nos militaires, nos gendarmes, nos sapeurs-pompiers, nos ambulanciers qui travaillent sans relâche afin de combattre ce virus.

Afin d'honorer toutes les personnes qui ont œuvré à la réussite du 1<sup>er</sup> confinement mondial.



## Hommage à nos morts

A notre région Grand Est qui a été si durement touchée par la Covid 19 lors de la 1<sup>ère</sup> vague de Mars 2020.

N'oublions pas nos concitoyens qui sont décédés seuls à l'hôpital, la médecine de guerre et l'installation d'un hôpital militaire à Mulhouse, l'organisation d'enterrements ne pouvant pas dépasser le seuil de 20 personnes pour dire adieu à un être cher, nos séniors laissés seuls dans les maisons de retraites, nos emplois menacés, nos entreprises fermées provisoirement ou définitivement, nos enfants privés de liberté, nos déplacements sous autorisations administratives, nos mariages limités à six personnes, nos écoliers et notre jeunesse privés d'enseignement, toutes les personnes privées de liens familiaux et amicaux et notamment de liens sociaux.

La famille dans son ensemble a été et est encore aujourd'hui très impactée par l'épidémie mondiale que nous traversons maintenant depuis deux ans.

**Cette plaque commémorative a été posée afin de ne pas oublier cette pandémie sanitaire mondiale qui a modifié et bouleverse notre quotidien : hier, aujourd'hui et pour demain.**



# Acquisition d'un nouveau tracteur

## **Investissement dans l'acquisition d'un nouveau tracteur compact multi usage.**

Faisant face à des pannes répétées de notre tracteur principal, le Conseil Municipal a décidé d'investir dans du matériel neuf et performant.

Ce nouveau tracteur de la marque John Deere apporte un indéniable et bien meilleur confort de travail à nos employés municipaux. De part sa maniabilité et sa modularité, il permet également un rendement supérieur dans les différentes activités dans lequel il est engagé. Et donc un gain de temps au final pour nos employés municipaux.



Le Conseil, après un appel d'offres et des négociations, a également décidé d'investir dans un bras articulé qui se monte sur le tracteur et permet un fauchage des bas côtés de nos routes.

Nous n'aurons plus besoin d'avoir recours à la location de ce matériel et pourrons en amortir le coût sur 3 ans.

### **Parlons coût justement !**

Conformément à nos engagements, nous vous apportons la transparence quant au prix de cet investissement, non négligeable pour notre commune.

Le Conseil a retenu la proposition de la Société Haag à Volgelsheim pour un coût HT de 39,900 €. A comparer au prix catalogue de 52,871 €. Ayant inclus dans cette négociation la reprise de notre ancien tracteur pour 5,000 €, la commune débourse-ra au final 34,900 € payable sans frais sur 4 ans (2022 et 2025).

Le Conseil salut ici l'investissement de notre Maire dans la recherche de la meilleure offre.

## Du nouveau matériel informatique pour l'école primaire

Depuis le début de l'année scolaire, des écrans numériques tactiles sont venus équiper les 2 salles de classe de l'école élémentaire.

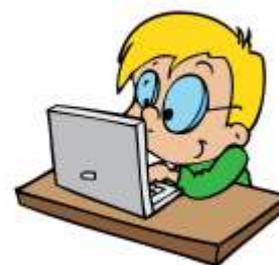


Ces écrans, très appréciés des professeurs et des élèves, permettent de créer plus d'interactivité et de consolider les apprentissages.

Le coût d'acquisition initial total, comprenant l'acquisition et l'installation des 2 écrans, des 2 ordinateurs portables associés et les logiciels dédiés, s'élevait à 11'184 € TTC.

La Commune a bénéficié de l'appel à projets lancé par l'Etat pour « un socle numérique dans les écoles élémentaires » lors de ces acquisitions.

Le projet de Wentzwiller a été retenu pour une aide accordée d'un montant de 5'200 €. Le reste à charge pour la Commune est donc de 5'984 € TTC.



# Agrandissement d'une salle de classe

## Des travaux dans notre école

Avec le départ des locataires de l'appartement Sud de l'école, la municipalité a pu « récupérer » une pièce attenante à la salle de classe de l'étage pour permettre d'agrandir cette dernière.

Ainsi, le mur mitoyen a été abattu, le sol rénové et les peintures refaites.

Résultat : Une toute nouvelle salle de classe spacieuse et lumineuse a vu le jour.



# Sécurisation de la voirie

## Sécurisation de la voirie - Pose par les élus d'écluses (rue de Saint-Louis) et d'un coussin berlinois (rue de Hagenthal )

Samedi 11 septembre 2021, les employés communaux accompagnés des élus municipaux ont entrepris des travaux de sécurisation au niveau de la rue de Saint-Louis mais aussi dans la rue de Hagenthal.

L'installation de dispositifs adaptés provisoires a pour but de ralentir la circulation au niveau de deux des trois entrées du village qui sont empruntées par de nombreux automobilistes quotidiennement.



Pose de coussins berlinois rue de Hagenthal



Pose de chicanes rue de Saint-Louis



# Avancement des travaux de notre nouvelle salle des fêtes

## **Notre nouvelle Salle des Fêtes prend forme !**

Dans notre édition de juillet dernier, nous vous faisons part du projet de la municipalité de transformer le Club House en salle des fêtes, projet validé en Conseil Municipal en juin dernier.

Un projet structurant qui permettra à nos associations ou bien à tout un chacun de pouvoir organiser des évènements festifs ou culturels tout en restant au village.

Pour rappel, la salle sera équipée d'une cuisine et d'un espace modulable pouvant accueillir de 120 à 180 personnes en une ou deux parties.

Si vous avez eu l'occasion de vous promener aux environs du Club House, vous avez certainement remarqué le va et vient des premières entreprises retenues après appels d'offres.

La première phase a consisté à démonter et évacuer les anciennes installations qui n'étaient plus aux normes et faire place nette comme l'on dit !

Il s'en suivit l'installation d'une grande poutre sous-faitière en lamellé-collé permettant de dégager entièrement l'espace intérieur et optimiser son aménagement.





## Avancement des travaux de notre nouvelle salle des fêtes



La seconde phase, qui s'achève, consiste à isoler le bâtiment afin de le mettre aux dernières normes thermiques. A cette fin, toutes les portes et fenêtres viennent d'être changées. Et l'ensemble des façades est en passe d'être recouvert de fibre de bois naturel avec remplacement des parties en bois abimées. Les gaines techniques sont également installées à cette occasion.

La troisième phase qui débutera au printemps 2022 se focalisera sur l'aménagement intérieur : nouvelle dalle coulée au sol, installation électrique, montage des cloisons, puis des installations sanitaires et de chauffage. Sans oublier la cuisine !

La salle ouvrira en 2023 et pourra alors vous accueillir dans un cadre à la fois familier et entièrement renouvelé !



A titre indicatif, le budget prévisionnel de ces travaux est de l'ordre de 360,000 € environ, répartis sur trois exercices budgétaires (2021 à 2023). Budget de 2 à 3 fois inférieur à la construction d'une nouvelle salle.

# Nos associations locales ont la parole

## WentzAnim



WentzAnim souhaite à toutes les habitantes et tous les habitants de Wentzwiller une bonne et heureuse année 2022. Cette année encore les bénévoles de WentzAnim continueront à créer des temps et des lieux de rencontre et de partage. Vous retrouvez notamment l'association sur les temps suivants, si les conditions sanitaires le permettent :

- le stand café au marché tenu une fois par mois par les bénévoles de l'association (dates disponibles sur l'application mobile de la mairie),
- la poursuite du développement du jardin partagé, notre Raba Gàrta,
- la création d'un parcours mémoriel retraçant les lieux marquants de notre village,
- le cycle street art à destination des 12-25 ans avec la réalisation d'une fresque au sein du village fin mai,

les différents temps ludiques, créatifs et même instructifs pour les enfants et les jeunes du village tout au long de l'année scolaire (jeux de société, jeux sportifs, atelier créatif, atelier culinaire, sortie loisirs...).

Nous vous **invitons à rejoindre notre association** pour participer à cette belle aventure associative !

Tout au long de l'année 2021, WentzAnim s'est efforcée d'égayer le quotidien par l'organisation d'animations pour toute la famille, respectant le contexte sanitaire :

Le début d'année a été dédié aux balades en famille pour mieux découvrir notre beau village. Dès le premier jour de l'an, nous avons mis en place les **Love on the Rocks**, cailloux peints disposés dans les jardins et les rues à découvrir lors de vos promenades.



# Nos associations locales ont la parole

## WentzAnim

Ensuite, les amoureux de mystère ont pu s'amuser à résoudre les **énigmes du hibou**. Le premier trimestre s'est terminé avec la **chasse aux œufs** dont les récompenses chocolatées ont régalé les participants.

- Avec le retour des beaux jours, les jardiniers du **Raba Gàrta** ont repris le chemin de la parcelle partagée rue des Vergers
- Vous avez pu rencontrer des bénévoles au marché et recevoir gratuitement des variétés de tomates anciennes lors de l'**opération tomates**. Le journal l'Alsace nous a d'ailleurs fait l'honneur d'un **article pleine page sur le Raba Gàrta**,
- Au cours de l'été, une demi-journée **Activ Kids** a eu lieu au stade avec des participants nombreux et plein d'énergie,
- La rentrée a été l'occasion de démarrer le cycle Street Art par la **réalisation d'une fresque** sur les murs du préau de l'école. Un **après-midi jeux de société** a été organisé aux Foyers des aviculteurs. La production généreuse du Raba Gàrta a été partagée au marché avec une excellente **soupe de courges**,
- Pour clôturer l'année en beauté, nous avons organisé la **seconde édition du calendrier de l'Avent** offrant ainsi deux activités ludiques par jour du 1 au 24 décembre !

Nous remercions chaleureusement l'ensemble du Conseil Municipal et des employés municipaux pour leur soutien humain et matériel. Nous remercions également les aviculteurs pour la mise à disposition de leur foyer.

Et nous remercions tous ceux qui - à l'occasion d'une activité, d'un projet, du stand marché, d'une rencontre - nous ont fait part de leur vision, de leurs souhaits et de leurs attentes de la vie au sein de notre beau village de Wentzwiller, et contribué ainsi au bien-vivre ensemble, objectif au cœur des activités de notre association.

Pour suivre toute l'actualité de notre association, visitez notre site <https://wentzanim.org> et suivez nous sur Facebook <https://facebook.com/WentzAnim>. Pour les plus jeunes, retrouvez nous sur Instagram <https://instagram.com/wentzanimasso>.

---

Si vous aussi, vous souhaitez partager une activité, une compétence, une passion et participer à des animations, venez rejoindre et étoffer notre association pour développer nos actions.

Contactez-nous à l'adresse [contact@wentzanim.org](mailto:contact@wentzanim.org) ou passez sur notre stand au marché pour en parler.

# Des nouvelles de notre Périscolaire

Depuis la rentrée de Septembre 2021, votre Périscolaire de Wentzwiller propose de nouveaux services.

Le Périscolaire ouvre et accueille désormais vos enfants tous les mercredis. L'accueil du mercredi se fait soit en demi-journée (matin ou après-midi), soit en journée complète. Trois formules sont disponibles :



Accueil ½ journée sans repas, de 8h00 à 12h00 ou 13h30 à 18h00

Accueil ½ journée avec repas, de 8h00 à 13h00

Accueil journée complète, de 8h00 à 18h00

Les tarifs appliqués sont les suivants :

½ journée sans repas : 12 €

½ journée avec repas : 16 €

Journée complète : 25 €

Goûter offert par la Mairie

Une majoration de 10% est appliquée aux foyers ayant un revenu mensuel supérieur à 4.500 €.

Les activités proposées durant cet accueil de loisirs sont (liste non exhaustive) : jeux de société, cuisine, bricolage, peinture, balades, sport, ...

De plus, le Périscolaire sera également ouvert durant certaines vacances scolaires. Les inscriptions pour les vacances se font soit en journées complètes individuelles, soit par semaine. Certaines activités se dérouleront à l'extérieur, et pour cette raison, l'accueil du matin se fera entre 8h00 et 9h15 et le départ du soir entre 16h30 et 18h00.

La tarification est fixée à 25 € la journée. En cas d'activités dans une structure externe (par exemple MegaKids, Lasergame, ...) un supplément pourra être demandé selon le nombre d'enfants inscrits.

Toute l'équipe du Périscolaire se mobilise pour offrir à vos enfants un accueil de qualité ainsi que des activités originales !

A noter que l'accueil de Loisirs (mercredi et vacances) est également ouvert aux enfants d'autres communes.



## Décorations de Noël

Cette année encore, Mme Nathalie SPECKER avec l'aide de nos deux agents du service technique (MM. Kilian KREBS et Thierry MULLER) s'est occupée d'illuminer nos yeux d'enfants en installant un « Pôle Nord » sur la place de l'Eglise. (Le foyer du père Noël, son train et ses voisins les pingouins).

Il ne manque plus que les lutins et les rennes du père Noël que l'on retrouve sur le magnifique sapin de 7 mètres qui trône en lieu et place de l'ancien tilleul près de la Mairie.



N'oublions pas non plus nos administrés, qui, chaque année, apportent un peu de rêve en décorant leurs jardins et leurs maisons. Une promenade nocturne à travers le village devient un enchantement pour nos yeux.

Merci à tous.





# Informations diverses

## Le saviez-vous

### **Passage de la redevance incitative à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**

Conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015 et suite à la fusion le 1<sup>er</sup> janvier 2017 des trois anciennes Com-Com formant aujourd'hui Saint-Louis Agglomération, le financement de la collecte et du traitement des déchets sera harmonisé sur l'ensemble du territoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Ainsi, la redevance REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) qui était à payer semestriellement sur le ban communal de Wentzwiller (ex-membre de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau) sera supprimée et sera remplacée au 1<sup>er</sup> janvier 2022 par la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

Cette dernière est due par chaque propriétaire et se fonde sur la valeur locative de la propriété foncière. Elle est calculée et mise à jour par les services fiscaux. Saint-Louis Agglomération en fixera le taux au moment de l'élaboration du budget et son montant correspond à la multiplication de ce taux par les services fiscaux (voir schéma en page 21).

La TEOM est prélevée par les services de l'Etat et est acquittée avec la taxe foncière, adressée aux contribuables au courant du mois de septembre de chaque année.

### **Nouveautés :**

- ☞ La taxe sera donc calculée sur la valeur locative de la propriété foncière.
- ☞ Le volume des bacs sera adapté à la composition du foyer et à la fréquence du ramassage.

Toutes ces règles, applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, sont consultables dans le règlement de collecte des ordures ménagères sur

[www.agglo-saint-louis.fr](http://www.agglo-saint-louis.fr) Formulaires à télécharger – Déchets ménagers.

# Informations diverses

## Le saviez-vous

Exemple de ce que vous trouverez sur votre taxe foncière en 2022 :

**Taux voté par SLA chaque année :  
Prévisionnellement 11,15 % en 2022.**

Taxes foncières 2021						Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2020	28,80 %	%	3,75 %	0,135 %	11,49 %	0,036 %		
Taux 2021	28,80 %	%	3,74 %	0,112 %	11,49 %	0,0461 %		
Propriétés bâties	Adresse							
	Base	2085		2085	2085	2085		
	Cotisation	600		78	2	1	921	
	Cotisation lissée				2065			
Adresse								
Base								
Cotisation								
Cotisation lissée								
Cotisation 2020	599		78	3				
Cotisation 2021	600		78	2				
Variation	+0,17 %	%	0 %	-33,33 %	+0,42 %	0 %		

**Base calculée par les services fiscaux**

**Montant de votre TEOM 2022 =  
Taux 2022 x Base**

## Vos déchets en 2020 sur l'ensemble du territoire de Saint Louis Agglomération



# Informations diverses

## Le saviez-vous

### L'interdiction progressive des véhicules Diesel



Dans le cadre du Plan Climat, de plus en plus de villes interdisent la circulation des diesels dans leurs rues afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre et de particules fines cancérigènes.

La loi Mobilités fixe « la fin de la vente des voitures particulières et des véhicules utilitaires légers neufs utilisant des énergies fossiles d'ici à 2040 ».

Progressivement, les moteurs thermiques trop polluants se voient refuser l'accès des grandes agglomérations. Un système de classement a été mis en place, afin d'identifier la typologie environnementale d'un véhicule : c'est le certificat Crit'Air.

Ce dernier, obtenu sur simple demande, est obligatoire pour circuler dans les zones à faibles émissions liées à la mobilité, ou lorsque le préfet a instauré une circulation différenciée.

Pour calculer la classe environnementale, deux critères sont retenus :

- La date de mise en circulation du véhicule
- L'énergie qui la fait fonctionner (diesel, essence, hybride, électrique...)



# Informations diverses

## Le saviez-vous

Le certificat se décline en six vignettes, à apposer sur son véhicule.

**LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE**

### Les différentes catégories du certificat sur la qualité de l'air

Voiture particulière :  
Norme Euro (inscrite sur carte grise) ou date de 1<sup>re</sup> immatriculation

Essence et autres	Diesel
Tous les véhicules 100% électriques et hydrogènes	
Tous les véhicules gaz et les véhicules hybrides rechargeables	
Euro 5 et 6 À partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2011	
Euro 4 Entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2006 et le 31 décembre 2010 inclus	Euro 5 et 6 À partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2011
Euro 2 et 3 Entre le 1 <sup>er</sup> janvier 1997 et le 31 décembre 2005 inclus	Euro 4 Entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2006 et le 31 décembre 2010 inclus
	Euro 3 Entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2001 et le 31 décembre 2005 inclus
	Euro 2 Entre le 1 <sup>er</sup> janvier 1997 et le 31 décembre 2000 inclus

En 2024, l'ensemble des diesels sera interdit dans la capitale française. D'autres villes, à l'instar de Marseille, Clermont-Ferrand ou encore Rouen ou Lyon, sont désormais concernées par des mesures similaires. Et dans les prochaines années, ce type d'initiatives est appelé à se développer, rendant le diesel peu à peu obsolète...

# Informations diverses

## Le saviez-vous

### **Entrée en vigueur de l'obligation de détenir des équipements hiver à compter du 1er novembre 2021**

A partir du 1er novembre 2021, les pneus neige, quatre saisons, chaussettes ou chaînes seront obligatoires pour les conducteurs circulant dans les zones montagneuses délimitées par le préfet.

Objectif : améliorer la sécurité des particuliers en période hivernale.

7°C : c'est la température charnière en dessous de laquelle un pneu hiver offre une meilleure adhérence qu'un pneu été. Jusqu'à présent, rien ne vous obligeait à vous équiper de la gomme la plus adaptée à chaque situation. Désormais, les automobilistes n'auront plus le choix dans certains secteurs de l'Hexagone.

C'est l'une des conséquences de la Loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne, autrement dit la "[Loi Montagne II](#)". A compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021 et jusqu'au 30 mars 2022, les pneus hiver deviennent obligatoires dans certaines communes de montagne.

A compter de la date fatidique du 1<sup>er</sup> novembre 2021, une nouvelle signalisation sera progressivement implantée. Elle indiquera les entrées et les sorties de zones de montagne où l'obligation d'équipements hivernaux s'appliquera.



B58 : Entrée de zone d'obligation d'équipements en période hivernale / B59 : Sortie de zone d'obligation d'équipements en période hivernale • © Legifrance.gouv.fr



# Informations diverses

## Le saviez-vous

### **Quels sont les véhicules concernés ?**

Dans le périmètre de ces nouvelles obligations d'équipement : les véhicules légers et utilitaires, les camping-cars, les poids-lourds et les autocars circulant dans les zones montagneuses établies par les préfets. Les autocars, autobus et poids lourds sans remorque, ni semi-remorque seront soumis aux mêmes obligations.

Il serait faux d'imaginer que cette obligation ne concerne que les habitants du secteur. Elle englobe bel et bien tous les conducteurs qui souhaitent circuler dans ces communes à risque pour les glissades.

Pour être en conformité avec la nouvelle réglementation, les conducteurs devront :

- soit détenir dans leur coffre des dispositifs antidérapants amovibles (chaînes à neige métalliques ou textiles) permettant d'équiper au moins deux roues motrices
- Soit être équipées de quatre pneus hiver

### **Mise en place en douceur**

Dans les prochaines semaines, information et pédagogie seront de mise. Les éventuels manquements à l'obligation de détenir des chaînes à neige dans son coffre ou d'équiper son véhicule de pneus hiver dans les départements concernés ne seront pas sanctionnés cet hiver.

Au-delà, le contrevenant serait passible d'une amende de 135 euros. Un sursis, donc, mais autant prendre les bonnes habitudes. On ne badine pas avec la sécurité.

### **Pas d'obligation de pneus neige**

Lors d'une séance de questions au gouvernement au Sénat, le 14 octobre dernier, le ministre de l'Intérieur, Gérard Darmanin, a eu l'occasion de s'exprimer sur ce dossier. En réponse à la question d'un sénateur des Vosges, le ministre a déclaré : « *Permettez-moi également de corriger des informations qui sont dites et répétées, mais qui sont fausses. D'abord, il n'y a pas d'obligation d'utiliser des pneus neige. Les chaînes de montagnes suffisent. Je sais qu'un certain nombre d'entreprises essaient de faire croire à nos concitoyens qu'ils ont l'obligation de changer de pneus, mais ce n'est pas le cas. C'est ce qu'on appelle une fake news. Les chaînes qu'utilisent depuis très longtemps ceux qui se rendent à la montagne suffisent. Il suffit de les avoir dans son coffre et de les mettre quand c'est nécessaire.* »

L'essentiel est dit : il n'y a pas d'obligation d'équiper son véhicule de pneus neige (même si cela est recommandé) : l'obligation sera satisfaite si les automobilistes ont, dans leur coffre, des chaînes ou des « chaussettes ».

# Informations diverses

## Le saviez-vous

### **Banque alimentaire : Un bel élan de solidarité**

La collecte de la Banque alimentaire a eu lieu cette année, le 27 novembre, au hangar communal de 8h00 à 14h00.

Suite à un appel lancé par la Commune via un courrier déposé dans chaque boîte aux lettres, la réponse des habitants a, une nouvelle fois, répondu aux attentes : **454 kg** collectés !



### **Les Wentzwillerois ont répondu présent.... Merci pour votre générosité**

---

### **Feux d'artifices et pétards interdits**

Après la préfecture du Bas-Rhin, la préfecture du Haut-Rhin interdit à son tour la vente et l'usage de pétards et de feux d'artifices tout ce mois de décembre. L'interdiction court jusqu'au 4 janvier à 8 heures dans les deux départements.

Sont prohibés : le port, le transport, l'achat, la vente et la cession des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques de catégories C1, F1, C2, F2, C3, F3, C4 et F4.

En conclusion : l'usage des pétards et pièces d'artifices est **strictement INTERDIT !**

Dans le Bas-Rhin, comme dans le Haut-Rhin, cette décision est motivée par des violences urbaines et la volonté de ne pas engorger les urgences en cas d'accidents.



---

### **Information aux jeunes qui atteindront leur majorité**

#### **d'ici les 10 et 24 avril 2022**



Si vous souhaitez voter pour l'élection présidentielle les 10 et 24 avril 2022, il vous appartient d'effectuer votre inscription sur les listes électorales entre le 1er janvier et le 4 mars 2022.

Après cette date, vous ne pourrez être inscrits sur les listes électorales et ne pourrez donc pas participer à l'élection présidentielle.

La télé-procédure d'inscription est accessible au lien suivant :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

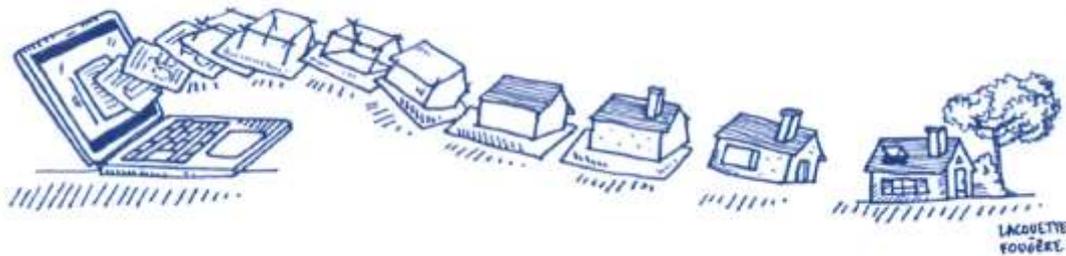
# Informations diverses

## Le saviez-vous

### Déposer mon document d'urbanisme en ligne

Depuis 2016, de nombreuses démarches administratives sont accessibles en ligne, permettant aux usagers d'accéder au service public de manière rapide et simplifiée, avec les mêmes garanties de réception et de prise en compte de leur dossier. **C'est le principe de saisine par voie électronique (SVE).**

**Au 1er janvier 2022**, la SVE s'appliquera également aux demandes d'autorisation d'urbanisme, avec l'obligation pour toutes les communes d'être en capacité de recevoir les permis de construire sous forme dématérialisée.



Grâce à la dématérialisation, vous pourrez saisir et déposer toutes les pièces d'un dossier directement en ligne, à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée.

Plus besoin d'imprimer vos demandes en de multiples exemplaires, d'envoyer des plis en recommandé avec accusé de réception ou de vous déplacer aux horaires d'ouverture de la mairie : en déposant vos demandes en ligne vous ferez des économies de papier, de frais d'envoi et de temps !

### **Dès aujourd'hui...**

Vous avez un projet de construction, d'aménagement ou de démolition ?

Nous vous invitons dans un premier temps à consulter le PLU disponible sur le site internet de la Commune ou directement en Mairie en cas de doute avant le dépôt de votre dossier afin d'éviter tout retard ou contretemps lors de son instruction par les services compétents.

Vous souhaitez faire une déclaration préalable de travaux ou demander un certificat d'urbanisme ?

Sur [service-public.fr](http://service-public.fr), AD'AU (Assistance au Demandes d'Autorisation d'Urbanisme) permet de constituer vos demandes en ligne de manière simple et rapide, tout en étant guidé à chaque étape.



## Informations pratiques



### Coordonnées et ouverture des déchetteries de Saint-Louis Agglomération

#### **Accès :**

L'accès aux déchetteries est réservé aux détenteurs de la carte d'accès qui peut être retirée au pôle de proximité de Saint-Louis Agglomération—72 rue de Delle 68220 FOLGENSBOURG.

Tél. : 03 89 68 17 07

**Horaires d'hiver : du 1er octobre au 31 mars**

**Horaires d'été : du 1er avril au 30 septembre**

#### ***Déchetterie de Leymen***

Rue du Stade

68220 LEYMEN

Tél. : 03 89 68 57 33

En hiver

**Mercredi** de 10h00 à 12h00

**Samedi** de 13h00 à 17h00

En été

**Mercredi** de 10h00 à 12h00

**Jeudi** de 16h30 à 19h00

**Samedi** de 13h00 à 17h00

#### ***Déchetterie de Michelbach-Le-Haut***

Route de Folgensbourg

68220 MICHELBACH-LE-HAUT

Tél. : 03 89 25 37 15

En hiver

**Mercredi** de 14h00 à 18h00

**Samedi** de 08h15 à 12h00

En été

**Mercredi** de 14h00 à 19h00

**Vendredi** de 17h00 à 19h00

**Samedi** de 08h15 à 12h00

# Informations pratiques

## Coordonnées et ouverture des services de la Mairie au public

### **Mairie**

2 rue du Ruisseau  
68220 WENTZWILLER  
Tél. : 03 67 36 01 89  
Mail administration : [mairie@wentzwiller.com](mailto:mairie@wentzwiller.com)  
Mail comptabilité : [compta@wentzwiller.com](mailto:compta@wentzwiller.com)

**Lundi** de 14h00 à 19h00  
**Mercredi** de 10h00 à 12h00  
**Jeudi** de 14h00 à 16h00  
**Vendredi** de 10h00 à 12h00



### **Site des déchets verts**

le **mardi** de 8h00 à 16h00  
le **jeudi** de 8h00 à 16h00  
le **samedi** de 9h00 à 18h00

**N'oubliez pas non plus de consulter notre site : [wentzwiller.fr](http://wentzwiller.fr) ou notre Appli**

### **Pour rappel voici les numéros de téléphone de vos élus :**

**Angelo PILLERI : 07 89 0431 11**  
**Nathalie SPECKER : 06 30 97 49 26**  
**Vincent THUET : 06 87 39 40 10**

**Elodie MADAULE : 06 20 74 37 37**  
**Mickaël FEAGA : 06 71 97 02 50**

### **Périscolaire**

2B rue du Ruisseau  
68220 WENTZWILLER  
Tél. : 09 72 15 59 03  
Mail : [periscolaire@wentzwiller.com](mailto:periscolaire@wentzwiller.com)

### **Ecole**

2 rue de l'Ecole  
68220 WENTZWILLER  
Tél. : 03 89 68 76 16  
Mail : [ce.0681522k@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.0681522k@ac-strasbourg.fr)



# Des petits secrets bien gardés !



**Brunslis (bruns de Bâle)**

## Ingrédients pour 60 biscuits environ :

### **Brünslis traditionnels :**

500 g d'amandes moulues  
400 g de sucre  
200 g de chocolat noir râpé  
4 cuillères à soupe de farine  
4 cuillères à soupe de cacao en poudre  
1 pointe de couteau de cannelle  
4 blancs d'œufs battus en neige  
2-3 cuillères à soupe de kirsch ou d'eau  
selon les goûts

*Les brünslis ont aussi leur pendant  
au chocolat blanc :*

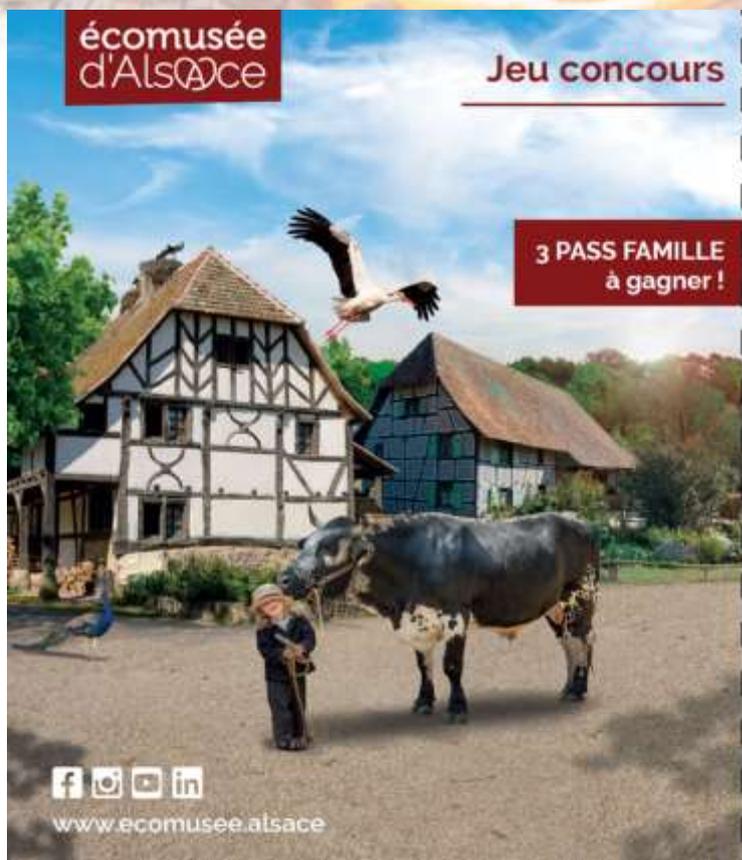
### **Brünslis blancs :**

500 g d'amandes moulues  
400 g de sucre  
200 g de chocolat blanc râpé  
6 cuillères à soupe de farine  
4 blancs d'œufs battus en neige  
2-3 cuillères à soupe de kirsch ou d'eau  
selon les goûts

## Préparation :

1. Dans un saladier, mélanger les amandes, le sucre, le chocolat, la farine, *le cacao et la cannelle* (ces deux derniers ingrédients disparaissent pour la version des brünslis blancs), former un puit.
2. Ajouter les blancs d'œufs et le kirsch ou l'eau.
3. Rassembler en une pâte sans pétrir.
4. Emballer dans du film alimentaire et placer 1 heure au réfrigérateur.
5. Abaisser la pâte sur du sucre à 1 cm d'épaisseur.
6. Découper les biscuits à l'emporte-pièce, disposer sur les plaques chemisées de papier cuisson.
7. Laisser sécher une nuit à température ambiante.
8. Préchauffer le four à 220°C (chaleur tournante).
9. Cuire 4-6 minutes dans la partie supérieure du four préchauffé.
10. Laisser refroidir sur la plaque puis détacher délicatement à l'aide d'une spatule.

# Jeu concours en partenariat avec l'Eco-Musée d'Alsace



**écomusée d'Alsace**

## Jeu concours

**3 PASS FAMILLE à gagner !**

**Bulletin d'inscription**

À découper et à déposer à la mairie de Wetzwiller\*

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

CP .....

Ville .....

Téléphone .....

Courriel .....

Du 14 janvier au 14 février 2022, tentez de remporter **1 PASS FAMILLE** composé de 4 entrées d'une valeur de 15€ chacune, valables jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

L'Écomusée d'Alsace sera ouvert du 6 avril au 6 novembre 2022 (sauf les lundis), de 10h à 18h.

Pour la saison hivernale, l'Écomusée d'Alsace sera ouvert du 26 novembre 2022 (sauf les lundis) au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

\* Règlement à consulter au verso ou en mairie

[f](#) [i](#) [v](#) [in](#)

[www.ecomusee.alsace](http://www.ecomusee.alsace)

## RÈGLEMENT

### Jeu-concours bulletin communal pour la mairie de Wetzwiller

#### Article 1

La mairie de Wetzwiller organise un jeu gratuit sans obligation d'achat, qui aura lieu du 14 janvier au 14 février 2022.

#### Article 2

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure, quelle que soit sa nationalité et résidant dans la commune citée à l'article 1. Ne peuvent pas participer les personnes ne répondant pas à cette condition, ainsi que les mandataires sociaux et membres du personnel de la société organisatrice, de toute société qu'elle contrôle, qui la contrôle ou sous contrôle commun avec elle et de toute personne impliquée dans la mise en œuvre du jeu, les membres de leurs familles (ascendants et descendants) et plus généralement toutes les personnes participant de près ou de loin à l'organisation de cette opération.

La participation est limitée à une personne par foyer (même nom, même adresse). La société organisatrice se réserve le droit de faire procéder à toute vérification en ce qui concerne l'identité, l'adresse et la qualité des participants et d'exclure du jeu les participants ne remplissant pas les conditions posées par le présent règlement.

#### Article 3

Pour participer, il suffit :

- de remplir et de découper le bulletin d'inscription présent dans le bulletin communal et de le déposer dans l'urne prévue à cet effet.  
Tout bulletin incomplet ou illisible ne pourra être pris en compte et entraînera la nullité de la participation. Les participations par papier libre ne sont pas autorisées.

#### Article 4

Ce jeu est doté de 3 lots « PASS FAMILLE » comprenant chacun :  
- 4 entrées tarif plein à l'Écomusée d'Alsace (d'une valeur de 15€ chacune)

#### Article 5

Les gagnants du jeu seront désignés lors d'un tirage au sort réalisé sous contrôle de l'administration de la mairie (une personne qui réalise le tirage et 2 témoins). Le tirage au sort aura lieu à la date de fin du concours, sauf

empêchement. Dans cette hypothèse, le tirage au sort sera reporté à la date la plus proche, étant entendu qu'en aucun cas la commune Wetzwiller ne pourra être tenue pour responsable pour tout report de la date du tirage au sort initialement prévue. Un tirage au sort d'un suppléant sera effectué dans le même temps dans l'hypothèse où les gagnants initiaux ne répondent pas aux conditions de participation au jeu définies par le présent règlement.

#### Article 6

Les gagnants seront informés par téléphone ou par email à l'adresse indiquée sur le bulletin de participation. Il devra alors prendre contact avec la commune organisatrice dans les conditions qui lui seront indiquées, afin de recevoir son gain. Si un gagnant ne se manifeste pas dans les 30 jours après avoir informé de son gain, il sera automatiquement considéré comme ayant renoncé à son lot.

#### Article 7

Le lot offert au gagnant ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit, ni à la remise à un tiers.

#### Article 8

Chaque participant est réputé avoir pris connaissance du règlement complet et des principes du concours. La participation à ce jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement. Toute contestation relative au jeu ou au règlement devra obligatoirement parvenir par écrit dans un délai d'un mois à compter de la date de fin du jeu et sera tranchée en dernier ressort par la mairie de Wetzwiller.

#### Article 9

Le règlement du présent jeu est disponible gratuitement à l'accueil de la mairie de Wetzwiller.

#### Article 10

La mairie ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler, courtoiser, prolonger, reporter le jeu ou à en modifier les conditions de participation et les modalités de fonctionnement.

**écomusée d'Alsace**

Un Nouvel An pour un nouvel élan !

Que cette nouvelle aventure  
qui commence  
vous apporte son lot de joie,  
d'amour et de chance.

Que tous vos rêves et vos espérances  
se réalisent dans l'abondance  
Et que chacune de vos résolutions  
annonce une nouvelle année  
pleine d'émotions !

Tous nos vœux pour 2022

Place Stanislas - Nancy

